



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 065

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 3 : Les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux.

Ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux. Ces modifications représentent une plus-value globale de 5 892, 70 € TTC, soit 1,47 % du montant global du marché initial.

📁 Avenant n°1 au lot 7 : «Plâtrerie – peinture - plafonds » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- à la demande du bureau de contrôle : remplacement de plaques de plâtre hydrofuge en plaques PREGYWAB dans la zone douches (> performances accrues),
- à la demande de la maîtrise d'ouvrage : remplacement de la toile de verre classique en toile de verre lisse renforcée et fourniture et pose de cornières d'angle pour protéger les cloisons les plus exposées.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 957, 53 € TTC, soit une augmentation de 7,72 % du montant initial du marché qui passe de 38 263,79 € TTC à 41 221,32 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 12 : «Electricité » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification suivante :

- remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED pour optimiser la maintenance du site et réaliser des économies d'énergie.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 935,16 € TTC, soit une augmentation de 9,57 % du montant initial du marché qui passe de 30 658,34 € TCC à 33 593,50 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau approuve les avenants relatifs aux lots 7 « plâtrerie – peinture – plafonds » et 12 « Electricité » relatifs au marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017